

Note de cadrage Pôle Espoir/Régional 2024/2025

Pour les structures référentes :

Les structures (club ou Comité Départemental) qui souhaitent ou sont déjà structures référentes pour le Pôle Espoir/Régional doivent répondre à certains critères établis par la Direction Technique Nationale :

- L'entraîneur qui intervient auprès du joueur ou de la joueuse doit avoir un DEJEPS TT ou équivalent,
- La structure doit avoir la capacité d'entraîner le joueur ou la joueuse au minimum 12h/semaine pour un joueur en Pôle Espoir et 10h/semaine pour un joueur en Pôle Régional comprenant au moins 2 séances de préparation physique et 1 séance d'entraînement individuel,
- La structure et le club doivent se coordonner pour suivre le joueur ou la joueuse lors des compétitions,
- La relance lors des entraînements doit être d'un niveau équivalent et/ou plus élevé que le joueur ou la joueuse.

Note de cadrage Pôle Espoir/Régional 2024/2025

Pour le joueur ou la joueuse :

Le joueur ou la joueuse qui souhaitent s'inscrire au Pôle Espoir pour la saison 2024/2025 doit faire sa pré-inscription sur le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS). Les critères de la Direction Technique Nationale sont :

- Avoir de bons résultats scolaires,
- Avoir un projet sportif,
- Être prêt(e) à s'investir au quotidien,
- Avoir envie de progresser et de vivre l'aventure Haut Niveau,
- Le soutien des parents sur le projet de l'enfant,
- Avoir le classement indiqué ci-dessous (catégorie d'âge 2023/2024 à prendre en compte) :
 - o M1 F (2012) > 1000 points
 - o M1 G (2012) > 1400 points
 - o M2 F (2011) > 1100 points
 - o M2 G (2011) > 1600 points
 - o C1 F (2010) > 1400 points
 - o C1 G (2010) > 1950 points
 - o C2 F (2009) > 1500 points
 - o C2 G (2009) > 2050 points
 - o J1 F (2008) > 1600 points
 - o J1 G (2008) > 2150 points
 - o J2 F (2007) > 1675 points
 - o J2 G (2007) > 2250 points
 - o J3 F (2006) > 1750 points
 - o J3 G (2006) > 2350 points
 - o J4 F (2005) > 1825 points
 - o J4 G (2005) > 2450 points
 - o U23 F (2000 et après) > 1875 points
 - o U23 G (2000 et après) > 2500 points

N.B. : La Commission Technique Régionale BFC propose à la Direction Technique Nationale une liste de joueurs et joueuses répondant aux critères. La DTN est la seule autorité compétente à décider qui sera au Pôle Espoir. A partir de Cadet 2, le joueur ou la joueuse est listé(e) Collectif National et doit être partenaire d'entraînement de la structure.

Note de cadrage Pôle Espoir/Régional 2024/2025

Le joueur ou la joueuse qui n'a pas le niveau pour être en Pôle Espoir pour la saison 2024/2025, mais qui souhaite tout de même faire une pré-inscription sur le PSQS pour le Pôle Régional devra répondre à des critères moins exigeants :

- Priorité aux catégories Minimes et Cadets (collégiens),
- Être prêt(e) à s'investir au quotidien,
- Avoir envie de progresser et de vivre l'aventure Haut Niveau,
- Avoir de bons résultats scolaires,
- Avoir un projet sportif,
- Le soutien des parents sur le projet de l'enfant,
- Faire partie de l'élite régionale dans sa catégorie d'âge.

La date limite de candidature est fixée au dimanche 21 avril 2024 minuit.